

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

Article 1 – Objet du contrat

Location de trottinettes électriques tout-terrain GLOBE 3T, et de leurs accessoires par TROTTI-LUX, ci-après dénommé « le prestataire » et une personne physique ou morale, ci-après dénommée « l'utilisateur ».

Les accessoires ou matériels comprennent : le casque, les lunettes de protection, le sac à dos avec batterie et ses accessoires.

Article 2 – Application et opposabilité des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent toutes les prestations fournies par TROTTI-LUX.

La commande de l'utilisateur implique son acceptation entière et sans réserve aux présentes CGV qui prévalent sur tout autre document tel que prospectus, catalogue, site internet de TROTTI-LUX et qui n'ont qu'une valeur indicative.

Aucune condition dérogeant aux présentes CGV ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du prestataire, être opposable à celui-ci.

Lorsqu'un devis est établi par le prestataire, il constitue les conditions particulières venant compléter les présentes CGV.

Article 3 – Exécution du contrat

L'exécution de la prestation dépend de certaines conditions météorologiques et techniques indépendantes du prestataire.

Dans le cas où le prestataire considérerait que ces conditions ne sont pas réunies, la prestation sera reportée à une date ultérieure convenue avec l'utilisateur.

Aucun remboursement de la prestation ne sera effectué, même en cas de plusieurs reports consécutifs, cette prestation pouvant être utilisée dans l'année suivant la date initiale prévue pour la prestation, voire au-delà sous réserve de l'accord exprès du prestataire.

Par ailleurs, de mauvaises conditions climatiques ne justifient pas l'annulation de la prestation par l'utilisateur et un remboursement ne sera pas envisageable dans la mesure où TROTTI-LUX juge que la prestation peut être honorée.

Article 4 – Prise d'effet et utilisation

La location prend effet au moment où l'utilisateur prend possession du matériel et des accessoires qui lui sont fournis. Les risques seront transférés lors de la remise du matériel et des accessoires à l'utilisateur qui en assumera la garde sous son entière responsabilité, celui-ci s'engageant à les utiliser en toutes circonstances, « en bon père de famille ».

Le port du casque par l'utilisateur est obligatoire. Les accessoires livrés avec le matériel ne doivent pas être enlevés ou modifiés par l'utilisateur. Un seul utilisateur est autorisé par trottinette.

L'utilisateur reconnaît qu'il a reçu la trottinette en bon état de marche. Les pneumatiques étant en bon état. L'utilisateur est responsable des dégradations autres que l'usure normale, subies par l'engin du fait de l'utilisation d'itinéraires impropres à la circulation, de chocs provoqués par l'utilisateur ou pour toute autre cause étrangère au fait du prestataire.

L'utilisateur s'engage à utiliser la trottinette louée avec prudence, sans danger pour les tiers et à respecter le code de la route, tout en respectant une vitesse adaptée au terrain et à la distance séparant les trottinettes.

Le prêt ou la sous-location de trottinette et du matériel sont strictement interdits.

En cas de panne, l'utilisateur doit avertir immédiatement le guide ou prestataire (+352/661 757 757). De convention entre les parties, il est strictement interdit à l'utilisateur d'intervenir sur le matériel en cas de panne, sans l'accord du prestataire.

Article 5 – Paiement et mode de règlement

Un acompte de 25% du prix de la location et du dépôt de garantie est demandé (par virement bancaire) lors de la réservation. Le solde est réglé par l'utilisateur le jour de la location, avant la prise en main de l'engin.

Seul le paiement en espèces est accepté comme mode de paiement sauf accord préalable du prestataire.

L'utilisateur autorise le prestataire à faire une copie ou photo de sa pièce d'identité.

Article 6 – Déroulement de la prestation

Afin de permettre à TROTTI-LUX d'exécuter les prestations dans les meilleures conditions, l'utilisateur s'engage à être présent à l'horaire qui lui a été indiqué lors de sa réservation. L'heure de rendez-vous tient compte d'une période de 15 min avant le début réel des activités, cette période étant indispensable à l'établissement des différentes formalités administratives, à l'équipement des participants et à la tenue d'un briefing initial durant lequel seront données les consignes de sécurité ainsi que la formation nécessaire au maniement des engins.

Il est rappelé que la prestation et le temps de balade prend en compte le briefing de sécurité de départ.

Aucun utilisateur ne pourra exécuter la prestation sans avoir suivi l'ensemble des conseils et consignes de sécurité, de telle sorte qu'en cas de retard non rattrapable, la prestation ne sera pas assurée et devra être réglée en totalité à TROTTI-LUX à titre de préjudice.

Article 7 – Responsabilité de l'utilisateur

Le choix et l'achat d'une prestation de service sont placés sous l'entière responsabilité de l'utilisateur qui déclare connaître et avoir pris toutes les dispositions nécessaires concernant l'âge et conditions physiques relatives à la (aux) prestation(s) fournie(s).

L'utilisateur ne bénéficie d'aucune couverture, fournie par le prestataire, couvrant l'assistance et les dommages causés aux personnes ou au matériel loué et engage personnellement sa responsabilité à raison desdits dommages, casse, vol ou dommages causés à des tiers. Dans ces cas, le matériel sera facturé à l'utilisateur sur la base de sa valeur neuve.

Les balades sont ouvertes aux personnes physiques de 1,50m minimum et 100kg maximum à partir de l'âge de 14 ans. Les mineurs doivent être accompagnés par un adulte jugé apte par le guide à gérer l'enfant. Pendant toute la durée de la prestation, les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents ou tuteurs qui useront de leur autorité légale pour faire respecter les consignes du guide en balade.

L'utilisateur déclare être informé et conscient des risques inhérents à la pratique de l'activité de location de trottinettes électriques tout-terrain et des dangers particuliers, pour lui, ses enfants et pour les tiers, en particulier en cas de non-respect des consignes de sécurité délivrées lors du briefing de sécurité initial (suivi de la piste, distance de sécurité, vitesse excessive, interdiction de dépasser, gestion du panneau de commande, du matériel, des freins et gâchette d'accélérateur,...).

Tous dommages aux personnes ou aux biens, notamment liés à un défaut de respect de ces consignes, sera de la seule responsabilité de l'utilisateur, toute responsabilité du prestataire étant alors exclue.

En cas de non-respect des consignes, la prestation pourra purement et simplement être arrêtée par le guide sans aucune possibilité de remboursement.

Il en sera de même pour tout utilisateur considéré physiquement ou intellectuellement comme inapte à l'exécution de la prestation (conduite sous influence, ébriété, fatigue excessive, douleur physique, femme enceinte, etc...).

En aucun cas, le guide ou prestataire ne sera tenu responsable en cas d'accident.

Article 8 – Dépôt de garantie et dégradations

Un dépôt de garantie est demandé avant le début de l'activité dont le montant est mentionné sur le contrat de location signé au préalable par l'utilisateur. Cette

caution sera versée en espèces et constitue une garantie face aux détériorations du bien utilisé ou des pertes de matériel imputables à l'utilisateur.

Cette somme sera encaissée en cas de casse, accident, perte ou détérioration de matériel du fait de l'utilisateur sans préjudice du remboursement total des frais occasionnés.

En conséquence, les dommages causés sur le véhicule ou matériel par le défaut de maîtrise d'un utilisateur ne sont pas couverts et devront être pris en charge par celui-ci, éventuellement au-delà du dépôt de garantie initial.

Il appartient à l'utilisateur de contracter toute assurance complémentaire qu'il jugerait utile à ce titre. En cas de casse, l'utilisateur s'engage à restituer le matériel endommagé et complet. Les dommages seront facturés à l'utilisateur selon le tarif en vigueur listé sur l'*Annexe aux CGV relative au coût des pièces détachées* disponible sur demande.

Dans les meilleurs délais, le prestataire adressera une copie du devis de réparation ou remplacement à fin de remboursement par l'utilisateur. Une facture acquittée sera adressé par la suite après encaissement du règlement par l'utilisateur.

En cas de vol par le l'utilisateur, de détournement ou dommage quelconque résultant du non-respect des règles d'utilisation ou des termes du présent contrat, le prestataire est habilité à exercer un recours pour la totalité du préjudice.

A la remise des matériels, le dépôt de garantie est restitué à l'utilisateur, déduction faite des éventuels dommages conformément aux tarifs forfaitaires correspondant aux dégâts des matériels.

Article 9 – Droit à l'image

L'utilisateur autorise sans réserve le prestataire à disposer pleinement et irrévocablement des photographies et autres images représentant l'utilisateur. Ces photographies sont destinées à être reproduites, représentées et/ou adaptées, en tout ou partie, s'il y a lieu sur les affiches, les flyers, les vidéos, médias sociaux (Facebook, Instagram ou autre) ou le site internet de TROTTI-LUX à des fins publicitaires. Cette autorisation gracieuse vaut pour le monde entier et sans limite de durée. Par la présente, l'utilisateur reconnaît ne prétendre à aucune réparation d'un préjudice quel qu'il soit du fait de l'utilisation de son image.

Dans le cas où l'utilisateur ne souhaite pas que son image soit utilisée de quelque manière que ce soit, il doit en faire part au guide avant la prestation et le préciser sur le contrat de location en cochant la mention prévue à cet effet.

Article 10 – Obligations de TROTTI-LUX

TROTTI-LUX ne peut être tenue responsable des éventuels retards de la prestation dus à toutes raisons indépendantes de sa volonté telles que des conditions météorologiques défavorables, la modification de la réglementation, le retard dans les transports, la force majeure, les grèves, ainsi que du non-respect des consignes de sécurité, ni de leurs conséquences directes ou indirectes à l'égard de l'utilisateur.

En cas d'évènement pouvant entraîner la responsabilité de la part de TROTTI-LUX, l'utilisateur s'engage à l'en aviser immédiatement par lettre recommandée avec avis de réception dans les 48 heures.

Article 11 – Droit de rétractation

La loi luxembourgeoise ne prévoit aucun droit de rétractation pour les contrats suivants : « *Contrats de fourniture de services après que le service a été pleinement exécuté si l'exécution a commencé avec l'accord préalable exprès du consommateur, et à condition qu'il ait également reconnu qu'il perdra son droit de rétractation une fois que le contrat aura été pleinement exécuté par le professionnel.* »

Ce type de contrat entre dans le cadre des prestations fournies par TROTTI-LUX.

Article 12 – Informations concernant la société

TROTTI-LUX
Cité Birkbour, 12
L-6311 BEAUFORT
Tél : +352/661.757.757
Adresse mail : contact@trotti-lux.com
TVA : LU31716053
Autorisation d'établissement N° 10108226 / 0